**SYNDICALISATION – CONGRES UD FO 75 - 6 ET 7 MAI 2019**

La syndicalisation a connu une activité soutenue tout au long de la période 2016/2018.

Dans la mesure de ses moyens humains, le secteur syndicalisation s’est efforcé de répondre aux demandes des adhérents, aussi bien ceux syndiqués de plus ou moins longue date que les nouveaux arrivants.

De ce point de vue, l’assistance a porté principalement sur du conseil juridique pour aider nos élus ou nos représentants syndicaux à l’occasion des réunions des IRP ou des négociations collectives d’entreprise.

Parallèlement, un effort conséquent a été entrepris pour assurer la formation des nouveaux élus.

Les effets de la loi « Travail » de 2016, notamment l’inversion de la hiérarchie des normes, et la mise en place des Conseils Sociaux et Economiques (CSE) en 2018 a modifié significativement le rapport de force au sein des entreprises : moins de délégués, moins d’heures de délégation, suppression ou réduction des attributions des CHSCT au profit d’une commission ad’hoc au sein de la nouvelle IRP.

La tâche des élus au CSE s’en est trouvée plus ardue puisqu’ils doivent intervenir indifféremment sur les questions relatives aux droits individuels autrefois assurées par les DP, sur les droits collectifs et économiques relevant auparavant du CE et les problèmes de conditions de travail et de sécurité que traitait le CHSCT, alors même que des sujets traités au niveau des branches font l’objet de négociations au niveau de l’entreprise.

**LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

La volonté de mettre en conformité avec les règles confédérales les statuts des structures concourant à la syndicalisation des travailleurs parisiens par l’Union Départementale Force Ouvrière de Paris a conduit à créer en 2016 cinq Syndicats Départementaux des Activités Diverses (SDAD) Force Ouvrière de Paris affiliés chacun à une fédération distincte (FEC, FGTA, FO TRANSPORTS, BTP, FSPS) regroupés dans une structure administrative de gestion l’USDAD FO 75 (Union des Syndicats d’Activité Diverses FO 75).

La période 2016/2018, a été caractérisée par une forte croissance du nombre d’adhérents de l’USDAD qui est passé de 450 à près de 700.

Compte tenu du très important turn-over (plus de 30%), c’est plus de 250 adhérents nouveaux en moyenne qui ont, chaque année, rejoint FO.

D’une façon générale, l’activité des SDAD, outre le soutien aux sections d’entreprises, s’est inscrite dans les actions de défense des droits collectifs des salariés initiées par l’URIF FO.

De nombreux syndiqués des SDAD ont participé aux journées de mobilisation contre la loi « Travail » en 2016 et contre les ordonnances « Macron » en 2017.

Une attention particulière est apportée à l’information des syndiqués par l’envoi régulier des messages électroniques reprenant les circulaires départementales, régionales et confédérales.

Les syndiqués dans les SDAD peuvent consulter une information syndicale générale sur le site web de l’USDAD : <http://usdad75.force-ouvriere.org/>

**L’ACTIVITE DE SYNDICALISATION**

L’activité de syndicalisation a été renforcée avec la mise en place d’une brigade de camarades chargés d’assurer les négociations des Protocoles d’Accord Préélectoraux (P.A.P).

Chaque année c’est à près d’une soixantaine de réunions qu’ont participé les négociateurs du secteur syndicalisation de l’UD FO 75.

Le secteur syndicalisation à chaque fois a apporté son concours pour la confection des appels à candidature, des professions de foi et la présentation des listes de candidats.

Le secteur syndicalisation a pris en charge les recours contentieux électoraux lorsque cela a été nécessaire.

Les résultats électoraux favorables à FO sont toujours en progression.

L’USDAD a présenté sur la période 2016/2018 près de 200 candidats aux élections professionnelles dans plus de 80 entreprises.

Plus de 150 syndiqués ont été élus à cette occasion dans les I.R.P, essentiellement dans des entreprises comptant moins de 200 salariés avec une dominante des moins de 100 salariés.

L’USDAD n’a pas pour autant négligé les entreprises comptant moins de 50 salariés en réussissant à implanter FO le plus souvent par l’élection d’un unique syndiqué.

L’implantation dans les TPE, par contre, reste malheureusement marginale, faute de porte d’entrée dans ces entreprises qui regroupent pourtant 4.5 millions de salariés au niveau national.

Sur la même période, près de 60 Délégués Syndicaux ont été désignés.

Parallèlement, une quarantaine de Représentants de Sections Syndicales (RSS) a été désignée en vue de préparer les échéances électorales dans les entreprises où FO n’était pas encore représentatif.